

## Une égale décentralisation

par Jean-Pierre SUEUR,  
sénateur du Loiret

**J**usqu'à l'arrivée du gouvernement Raffarin, la décentralisation était perçue positivement par les Français. Portées au crédit de la gauche, les lois de 1982, 1983, 1992 et 1999 avaient apporté toute une série de réformes qui, globalement, n'étaient pas remises en cause.

Alors que cela n'avait jamais été le cas durant les vingt années précédentes, la décentralisation, ou du moins les nouvelles orientations en la matière, sont devenues impopulaires, et on a vu des manifestations sur le thème : «Non à la décentralisation».

L'un des enjeux du futur projet des socialistes sera donc de réconcilier les Français avec la décentralisation, de remettre en cause ce qui doit l'être dans les « lois Raffarin » et de proposer des réformes précises, y compris par rapport à des sujets que les gouvernements de gauche n'avaient traités que partiellement.

C'est dans cette perspective

que je propose quatre pistes de travail.

### **1. Revenir sur la conception libérale de la décentralisation.**

Nous l'avons constamment dit dans les débats : la «décentralisation Raffarin» fonctionne comme si les compétences étaient un marché.

**La décentralisation Raffarin fonctionne comme si les compétences étaient un marché. Libre aux collectivités locales de se doter -en définitive- des compétences de leur choix.**

Libre aux collectivités locales de se doter – en définitive – des compétences de leur choix. Elles disposent, désormais, d'une pléthore de moyens pour ce faire : l'expérimentation qui permet à toute collectivité de se doter de toute compétence pour neuf ans ; la possibilité pour toute région ou tout département de transférer temporairement toute compétence à

toute agglomération ; les innombrables «conventions» prévues venant s'ajouter à toutes celles qui existent déjà, etc.

Plutôt que de faire une loi finalement fort longue, le gouvernement Raffarin aurait pu se contenter d'un seul article de loi qui n'aurait compté qu'une seule phrase ainsi rédi-

gée : «Les collectivités locales se dotent des compétences de leur choix» !

Ce dispositif a deux inconvénients majeurs. Le premier tient au fait que les ressources des différentes collectivités n'étant pas les mêmes et que les rapports entre les ressources des collectivités et leurs charges étant très disparates, un tel système

ne peut qu'accroître les inégalités : c'est l'effet commun des logiques libérales. Second inconvénient : dans un tel système, les compétences de l'Etat deviennent en quelque sorte résiduelles, l'Etat étant de facto doté des compétences dont les collectivités ne se seront pas « librement » pourvues.

Il est clair qu'il faudra rompre avec cette logique. Non pas en récusant l'expérimentation qui peut être bénéfique, à condition qu'elle soit bien cadrée. Mais en précisant l'affectation d'un certain nombre de compétences, à commencer par celles de l'Etat.

Nous n'avons jamais considéré que la décentralisation était la négation de l'Etat. Si elle est, à juste titre, la négation d'un Etat omnipotent, elle suppose, pour bien fonctionner, un Etat efficace, en particulier pour mettre en œuvre les politiques d'aménagement du territoire, de solidarité et de service public qui ne sauraient résulter spontanément de l'addition des stratégies propres des différentes collectivités.

Un seul exemple suffira à le démontrer : celui du logement. Si l'Etat – et ses représentants – n'ont pas les moyens de mettre en œuvre les lois nécessaires à cet

égard, il est illusoire de penser que l'addition des initiatives des différentes collectivités produira la mixité sociale de l'habitat et la mise en œuvre du droit pour chaque famille à disposer d'un logement d'une qualité satisfaisante.

## **2. Rendre la décentralisation plus démocratique.**

Une véritable «révolution tranquille» a eu lieu au cours des douze dernières années, due aux lois de 1992 et de 1999. Il s'agit de la «révolu-

**Si la décentralisation est la négation d'un Etat omnipotent, elle suppose, pour bien fonctionner, un Etat efficace en particulier pour mettre en œuvre les politiques d'aménagement du territoire, de solidarité et de service public.**

tion tranquille » de la décentralisation.

Il apparaît aujourd'hui envisageable de généraliser sur l'ensemble du territoire l'intercommunalité à fiscalité propre, ce qui ne l'était pas il y a dix ans.

Mais à un moment où les intercommunalités disposent de compétences fortes et prélèvent une part accrue de la fiscalité locale, il apparaît de plus en plus impossible de «faire l'impasse» sur la légiti-

mité démocratique des assemblées communautaires. Comment comprendre que les citoyens ne votent pas directement pour désigner les élus qui président aux destinées d'une communauté urbaine dont le budget est largement supérieur à celui de la ville-centre de la communauté et très largement supérieur à celui de la région où elle se trouve ? Comment comprendre qu'alors qu'on continue de voter au suffrage universel direct pour désigner le conseiller général d'un canton

urbain dont plus personne – dans une grande ville – ne connaît le contour ni ne comprend à quoi ce contour correspond, on ne vote pas au suffrage direct pour désigner les membres du conseil communautaire compétent en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transport, d'économie et d'environnement ? Il faut assurément revoir cela

## **3. Accroître la péréquation.**

Alors que, pour compenser

les transferts de compétences, puis les transferts de fiscalité décidés par différents gouvernements, les dotations de l'Etat n'ont cessé de monter en charge, il est paradoxal que la péréquation soit aussi faible.

Car le seul argument qu'on pourrait avancer pour justifier l'importance de ces « dotations de l'Etat » serait que cela donne justement à l'Etat les moyens de mettre en œuvre plus de justice et de solidarité entre des collectivités locales dont les moyens sont, je l'ai dit, très loin d'être proportionnés à leurs charges respectives.

Il faudra donc faire des pas en avant significatifs vers une péréquation plus forte. Cela demandera du courage. Car on ne peut pas défendre à la fois une péréquation forte et le statu quo quant aux ressour-

ces de toutes les collectivités.

Cela supposera aussi de revoir les mécanismes de constitution de certaines dotations – je pense en particulier à la DGF – afin d'être plus sélectif quant aux critères retenus, la présence de quartiers en difficulté relevant de la « politique de la ville » - quartiers qu'il faut, on le sait aujourd'hui, largement « refaire » - devant constituer à mon sens un critère effectivement prioritaire.

#### **4. Aller vers une fiscalité locale plus juste.**

On ne pourra pas, une nouvelle fois, différer la réforme de la fiscalité locale ni dire que la révision des valeurs locatives attendra encore !

Il faudra donc engager dès notre retour au pouvoir une

réforme de cette fiscalité. L'une des clés de cette réforme devra être de prendre en compte, de manière explicite, les revenus des personnes et des ménages.

Même s'il est rituel de critiquer la « taxe professionnelle » - que les socialistes ont d'ailleurs significativement allégée en supprimant la part salaire-, on ne pourra pas se dispenser, notamment au niveau des agglomérations, d'un impôt économique efficace.

Il faudra enfin aller vers une plus claire spécialisation de cette fiscalité comme l'a proposé le rapport Mauroy. Ce ne sont là que quelques pistes. Elles ont toutes un point commun : il s'agit dans tous les cas d'aller à la fois vers plus de démocratie et plus de justice. □